

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE**  
**19, rue du moulin**  
**60300 MONTLOGNON**

Envoyé en préfecture le 22/04/2022

Reçu en préfecture le 22/04/2022

Affiché le 22/04/2022

ID : 060-256000217-20220415-2022\_14-DE

**Département de l'Oise - Arrondissement de Senlis - Canton de Nanteuil-le-Haudouin**

Convocation envoyée  
le 05/04/2022

Délibérations affichées

le : 21/04/2022

Nombre de membres :

En exercice .....10.....  
Présents .....8.....  
Votants.....7.....

**L'an deux mille vingt-deux, le 15 avril à 18 heures 00**, le comité syndical des Eaux de Montlognon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Montlognon, sous la présidence de Monsieur Hervé LECOEUR, Président.

Etaient présents : **Anne-Sophie SICARD** (délégué titulaire BARON), **Bruno SICARD** (délégué titulaire de BOREST) et **Yves BIANCINI** (pouvoir de Germano DE FRETAS (délégué suppléant de BOREST), **Alexis PATRIA** et **Hervé LECOEUR** (délégués Titulaire de FONTAINE CHAALIS, **Vincent DESBOIT** (délégué suppléant de FONTAINE-CHAALIS), **Gilles TESSON** (délégué Titulaire de MONTLOGNON), **Guy-Pierre de KERSAINT** (Délégué Titulaire de VERSIGNY).

Absents Titulaires : Julien BOCQUILLON, Frédéric DOURIEN, Germano DE FREITAS, Daniel FROMENT, Adelino RODRIGUEZ, Pierre BACOT, Olivier DELORME.

Le Président ayant ouvert la séance à 18 heure 15 et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection du secrétaire de séance.

A été élu secrétaire : Vincent DESBOIS.

**2022 14 LA DEMANDE D'UN COMMISSAIRE ENQUETEUR POUR UNE ENQUETE PUBLIQUE EN VUE DE LA REVISION DE LA DUP DES CAPTAGES D'EAU POTABLE**

Monsieur le Président explique aux membres du conseil syndical que la délibération a pour objet la demande d'un commissaire enquêteur pour la révision de la DUP pour les nouveaux périmètres de protection des captages situés sur la commune de Montlognon.

Il indique qu'il convient de prendre connaissance des nouveaux périmètres de protection proposés par l'hydrogéologue agréé et de prendre les engagements indispensables en vue de leur déclaration d'utilité publique révision de celle de 1994.

**Le Comité Syndical**, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** :

- **D'adopter la définition des périmètre proposés par l'hydrogéologue agréé,**
- **Demander un commissaire enquêteur pour l'enquête publique en vue de la révision de la déclaration d'utilité publique,**
- **Autorise le Président ou Vice-Président à signer toutes les pièces nécessaires aux fins d'exécution de la présente.**

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme,



Le Vice-Président,  
Gilles TESSON